



#1 QUEL EST LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ?

Dans les ERP du 1er groupe (de la 1ère à la 4ème catégorie) comprenant plusieurs exploitations insuffisamment isolées entre elles, il est nécessaire d'imposer une direction unique responsable de la sécurité incendie afin de garantir une efficacité pérenne des actions de prévention et des mesures de sauvegarde propres à assurer la sécurité des personnes contre les risques d'incendie et de panique. (Art. R. 123-21 du CCH)

#2 QUELS SONT LES AVANTAGES D'UNE DIRECTION UNIQUE ?

Cette direction unique est dirigée et coordonnée par une seule personne (le Responsable Unique de Sécurité) : elle s'assure que les personnes accueillies sont en sécurité.

Cette organisation permet une coordination efficace des actions de prévention et pallie un des travers de la responsabilité collective.

Le RUS est responsable auprès des autorités publiques de l'observation des conditions de sécurité relatives aux risques d'incendie et de panique tant pour l'ensemble des exploitations du groupement que pour chacune d'entre elles. (Art. R.123-21 du CCH)

#3 QUELLES SONT LES MISSIONS DU R.U.S ?

// MISSIONS DE COORDINATIONS ET DE CONTRÔLES

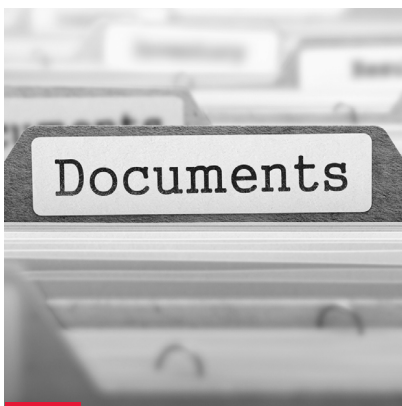
- > Supervise les contrats d'entretien obligatoires (extincteurs, ascenseurs, SSI...)
- > S'assure que les conditions de sécurité en période de travaux soient maintenues

// MISSIONS DE SENSIBILISATIONS

- > Elabore et assure la mise en œuvre de la procédure d'évacuation du public en lien avec les exploitants
- > S'assure que le personnel ainsi que l'exploitant est suffisamment formé

// MISSIONS DE SENSIBILISATIONS

- > Veille à la tenue à jour du registre de sécurité
- > Prépare les documents justificatifs sollicités lors des visites périodiques de sécurité et/ou réception de travaux.
- > Accueille la commission de sécurité lors des visites et la renseigne sur les dispositions particulières liées à l'exploitation du groupement d'établissement en matière de sécurité incendie





#4 LA SOLUTION SI2P : L'EXTERNALISATION DU RUS

Si2P met à votre disposition toute l'expertise et les compétences de ses consultants (SSIAP 3, anciens officiers de sapeurs-pompiers, anciens chargés de sécurité...) afin d'assurer la responsabilité du RUS et effectuer ses missions pour vous.

Avec l'offre R.U.S. de Si2P, vous bénéficiez :

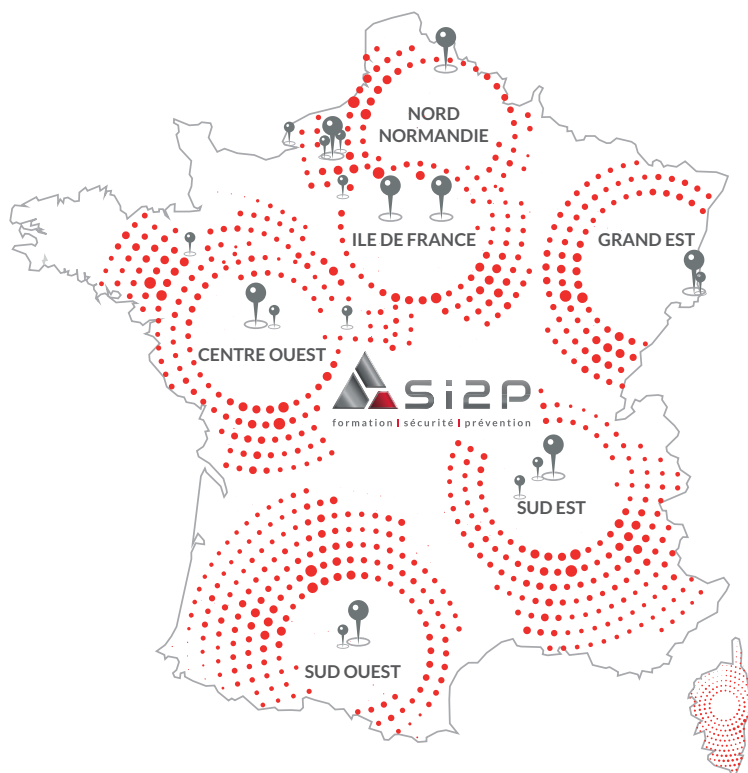
- > De plus de sérénité : Si2P se charge de votre sécurité incendie et des relations avec les autorités officielles, Si2P prend l'entière responsabilité de la mission.
- > De plus de simplicité : le contrat est annuel et renouvelé par tacite reconduction.

▶ Cliquez [\[ici\]](#) pour nous contacter.



Cliquez [\[ici\]](#) et retrouvez toutes nos formations dans notre catalogue.

LE RÉSEAU Si2P



Agences Si2P

Centres de formation inter-entreprises du réseau Si2P

NOS CENTRES DE FORMATION

VEIGNÉ (37).....	02 47 38 41 29
CESSON SÉVIGNÉ (35).....	02 23 45 00 10
SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE (49).....	02 41 33 98 28
MULHOUSE (68).....	03 89 43 01 86
LABÈGE (31).....	05 61 00 65 22
SAINT JEAN BONNEFONDS (42).....	04 77 34 33 33
LE HAVRE (76).....	02 35 53 93 65
PETIT-QUEVILLY (76).....	02 32 11 79 04
EVREUX (27).....	02 32 34 58 32
SALAISE-SUR-SANNE (38).....	04 74 11 20 60
COQUELLES (62).....	03 21 17 07 97
LE HOULME (76).....	02 35 76 70 59
BARENTIN (76).....	02 35 63 96 13

NOS AGENCES INTRA

CENTRE OUEST.....	02 41 47 11 64
NORD NORMANDIE.....	03 20 36 38 45
GRAND EST.....	03 88 43 98 47
SUD EST.....	04 74 11 20 60
GRANDS COMPTES.....	01 46 01 73 82
ÎLE-DE-FRANCE OUEST.....	01 46 01 73 80
ÎLE-DE-FRANCE EST.....	01 46 01 73 86
SUD OUEST.....	05 34 25 73 91
SUD EST MEDITERRANEE.....	04 74 11 20 66
BOURGOGNE.....	03 80 49 66 34